

Le Medef et le "Collectif pour une économie plus inclusive" proposent un plan choc de soutien à l'apprentissage

Publié le 20 mai 2020

Le manque de visibilité et l'incertitude du calendrier de reprise de l'activité risquent de compromettre la dynamique d'avant-crise de l'apprentissage, incitant nombre d'entreprises à reporter ou geler leurs recrutements d'apprentis pour la rentrée 2020. Les jeunes méritent que dans le plan de relance soient précisées les mobilisations pour soutenir leur insertion dans l'emploi.

Poursuivre la dynamique de l'apprentissage est crucial afin de maintenir la vitalité de cette voie d'insertion des jeunes, y compris les plus vulnérables, et répondre aux besoins de compétences des entreprises en sortie de crise, au plus près des territoires. Près d'un million d'entre eux se posent des questions, qu'ils soient en cours de formation, souhaitent signer un premier contrat d'apprentissage ou se retrouveront bientôt sur le marché du travail.

Le Medef et le Collectif pour une économie plus inclusive appellent donc à une mesure choc pour la reprise immédiate de l'apprentissage, qui redonne confiance aux entreprises afin qu'elles maintiennent leurs projets de recrutements d'apprentis dans les prochains mois.

Ils demandent la mise en place d'une **aide unique de 10 000 euros pour toutes les entreprises qui recrutent un apprenti avant le 31 décembre 2020**, quels que soient la taille de l'entreprise et le niveau de diplôme préparé par l'apprenti. Cette mesure forte, simple et lisible doit être prise immédiatement afin de soutenir en particulier les secteurs traditionnellement attachés à l'apprentissage (artisans, TPE et PME), les plus touchés par la crise. Cette mesure permet en outre aux 1200 CFA territoriaux d'avoir un volume de formation assurant leur pérennité.

Dans un deuxième temps, il faut continuer à développer l'apprentissage. Cela suppose :

- de simplifier et assouplir les modalités d'apprentissage (permettre aux futurs apprentis de passer au moins 9 mois en CFA avant de rejoindre une entreprise, organiser des sessions d'examens toute l'année),
- de répondre aux besoins en compétences des entreprises via l'apprentissage (promotion des voies de l'alternance en collège et lycée, mise en place de davantage de « prépas apprentissage », etc.), et
- d'encourager les innovations (soutien des CFA dans leurs démarches d'innovation, de sourcing et d'investissements, création d'un réseau d'entraide entre apprentis pour prévenir les ruptures de contrat, mise en place d'une « bourse aux CV des apprentis diplômés » ...).

Au-delà, il s'agira de poursuivre la transformation du modèle de l'apprentissage (encourager l'apprentissage dans les secteurs porteurs d'emploi qui ne l'ont pas encore développé, favoriser le partage d'apprentis entre entreprises d'un même bassin d'emploi, enseignement à distance pour lutter contre la fracture territoriale et limiter le coût des transports...).

Ces mesures qui s'insèrent dans un plan global veulent apporter une réponse immédiate au soutien à l'apprentissage et contribuer à la construction d'un modèle innovant pour l'apprentissage au sein du plan de relance de l'économie.

[>> Télécharger le plan de soutien à l'apprentissage](#)

Liste des membres du Collectif pour une économie plus inclusive

Créé le 18 décembre 2018, le Collectif pour une économie plus inclusive en France est une initiative volontaire et spontanée qui réunit les entreprises désireuses de mettre leur puissance économique au service du progrès social et sociétal. A ce jour, le Collectif regroupe : Accenture France & Benelux, Accor, Groupe Adecco, Groupe ADP, AG2R La Mondiale, Axa, BNP Paribas, Groupe BPCE, Carrefour, groupe Casino, Covea, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Agricole, Groupama, Groupe CRIT, Danone, EDF, Elsan, Engie, International SOS, Kering, Korian, L'Oréal, ManpowerGroup France, Microsoft France, Orange, Groupe Renault, Rexel, Schneider Electric, Sodexo, Sonepar, Suez, Système U, Veolia et Vinci.